
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance ordinaire du 19 décembre deux mille huit

Sous la présidence de M. Jacques BASCOU

N°C-109/2008

Présents ou représentés : M. Georges ABBAMONTE, M. Raymond AGRAZ, M. Didier ALDEBERT, M. Paul ALDEBERT, M. Rémy ALINGRIN, M. Jean-Marie ASSENS, M. Henri AZEMA, M. Jacques BAILLAT, M. Jacques BASCOU, M. Jean-Pierre BASTELICA, Mme Marie BAT, Mme Bérange BATTISTELLA, M. Youssef BOUNOUJA, M. Didier BOUSQUET, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, Mme Elyette CABROL, Mme Marie-Claude CANET, Mme Nicole CATHALA, M. Didier CODORNIU, Mme Lucia COSTA, M. Gérard CRIBAILLET, M. Christian DURAND, Mme Marie-Claude EGLESSIES, M. Jean FABRE, Mme Marie-Hélène FABRE, M. Michel FARNOLE, M. Patrick FRANÇOIS, M. Gérard FRATICOLA, M. Pierre GALINIER, Mme Murielle GANCIA-RAYMOND, M. Bernard GEA, M. Jean-Yves GLÉMÉE, M. Serge GUIGUE, Mme Alice GUITTARD, Mme Isabelle HERPE, Mme Anne-Marie JOURDET, M. Gérard KERFYSER, M. Aimé LAFFON, M. Tristan LAMY, M. Olivier LAPEYRE, M. Paul LIGNERES, M. Robert LOIS, M. Roger LOPEZ, Mme Monique MACPHAIL, M. Guy MARSOTTO, Mme Hélène MARTINEZ, M. Jean-Michel MENAGER, Mme Martine MIR, M. Louis MOLVEAU, Mme Christiane MONNIER, M. Marcel NERIN, Mme Nadine OLIVIER, Mme Aurélie ORRIT, M. Marc ORTIZ, M. José PERERA, M. Gilbert PLA, M. Jacques POCIELLO, M. Jean-François ROUSSOULY, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Janny SAMPERE, Mme Hélène SANDRAGNE, M. Jean-Paul SCHEMBRI, M. Richard SEVCIK, M. Guy SIÉ, Mme Zorha TEGGOUR, Mme Magali VERGNES, M. Alain VIALADE, M. Jean-Michel VILA.

Excusés : M. Denis CABOULET, M. Jean-Michel FESTE, Mme Sabine PEYROUSEL

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERPE

OBJET : EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE-
Complexe Espace de Liberté – Prolongation de la Délégation de Service Public.

Par une convention d'affermage en date du 29 décembre 1988, la Commune de Narbonne a confié à la société d'économie mixte locale Narbonne Gestion Equipement (N.G.E.) la gestion du complexe « Espace de Liberté ».

La convention d'exploitation du 29 décembre 1988 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 1989 a été initialement conclue pour une durée de 12 ans et 6 mois. Elle a été prorogée par avenant du 20 mars 1999 jusqu'au 31 décembre 2008.

Au 1^{er} janvier 2009, la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise devrait assurer en régie la gestion de l'Espace de Liberté, faute d'avoir organisé d'ici là une procédure de délégation de service public.

Compte tenu du fait que le Conseil Communautaire n'a pas examiné l'opportunité de lancer une nouvelle délégation de service public et que la collectivité n'est pas en mesure d'assurer le passage en régie du complexe d'Espace de Liberté au 1^{er} janvier 2009, il convient de prolonger d'une année supplémentaire la délégation de service public comme le permet l'article L.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous propose donc :

- de prolonger jusqu'au 31 décembre 2009 la délégation de service public avec Narbonne Gestion Equipement,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Conseil adopte à l'unanimité

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU